


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/05/2020
Reçu en préfecture le 25/05/2020
Affiché le 
ID : 059-215903311-20200523-07_2020-DE

Département du NORD
Arrondissement d'AVESNES
Ville de LANDRECIES

L'an deux mille vingt, le samedi 23 mai, à 14 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier LEBLOND, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 18 mai 2020

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 23

- de votants : 23

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat :

07_2020

Secrétaire de Séance :

Mme Virginie SOIGNEUX

OBJET :

- Election du Maire

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Le Maire

François ERLEM

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

Etaient présents (23) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Simon BRASSART, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Romain POLLART, Marie-Noëlle LALLIER, Michael DELATTRE, Jean-Philippe MICHEL, Marie-Claire DELAIRE, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS

Ont donné pouvoir (0) :

Absents (0) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Après avoir désigné le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection du Maire. Après un appel à candidature, il est procédé au vote. Les candidats sont les suivants :

- François ERLEM.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 19

- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. François ERLEM : 19 voix – dix-neuf voix

M. François ERLEM, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à la majorité, 4 abstentions

- De désigner M. François ERLEM en tant que Maire de Landrecies.

Envoyé en préfecture le 25/05/2020

Reçu en préfecture le 25/05/2020

Affiché le



ID : 059-215903311-20200523-07_2020-DE